

# Parc national des Calanques

## Objectif 02: Protéger les éléments naturels de grande valeur patrimoniale

[...]

### Mesures partenariales contribuant à l'atteinte de l'Objectif II

[...]

- **Mesure partenariale 5 : Encadrement de l'activité de « whale?watching » dans les eaux du parc national**

L'Établissement aura vocation à proposer des actions de formation et de sensibilisation, établies en concertation avec les opérateurs officiels de « whale?watching » exerçant leur activité dans les eaux du parc national. Ces actions seront dispensées par des spécialistes et s'adresseront également aux particuliers et aux sociétés « opportunistes », exerçant cette activité de façon ponctuelle dans le cadre d'une activité commerciale différente (par exemple via les bateaux de pêche au gros, de promenade en mer, etc).

L'activité de « whale?watching » sera notamment basée sur les principes du « Code de bonne conduite pour l'observation des cétacés en mer » et les « recommandations pour l'obtention du label » établi dans le cadre de Pelagos. Les sociétés adhérentes seront à même de valoriser leur engagement au travers d'une contractualisation avec le Parc national des Calanques.

### **Rôle de l'Établissement public**

Coordonne, conseille, participe

Élabore en concertation une Charte de bonne conduite et des documents d'information

### **Contributions attendues des communes adhérentes**

Participent à la réflexion, relaient l'information auprès des habitants et visiteurs (OT)

### **Principaux autres partenaires à associer**

Opérateurs officiels, opérateurs non officiels (pêcheurs, bateliers, ...), plaisanciers, plongeurs, EcoOcéan, Instituts, scientifiques, Associations de Prot de la Nature, Région PACA

La mesure partenariale 5 s'applique au coeur marin du parc national

[...]

Page 71 de la Charte PNCal

Référence ID de l'article : #2686

Auteur : Alicia Lambert

# Parc national des Calanques

Dernière mise à jour : 2014-06-04 16:37